

Procès-verbal
Assemblée générale annuelle
Le lundi, 13 septembre 2021 à 19h00
Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie

Présences :

Caroline Moreau, directrice de l'école
Émilie Séguin, directrice adjointe
David Boucher, président du conseil d'établissement
Andréane Morissette
Mélanie Quesnel
Michelle Beaton
Camille Beaufort
Annie Bouchard
Emilie Boulanger-Godmaire
Mélanie Desjardins
Daniel Fish
Benoît Gariépy
Roxanne Gaudreau
Chantal Guévremont
Sylvie L'Heureux
Josyane Lacombe
Patrick Lemieux
Marinka Ménard

Absences :

Meagan McCann (voir lettre)

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Madame Moreau et Monsieur Boucher se présentent et souhaitent la bienvenue à tous.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Madame Quesnel agira comme secrétaire pour l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Caroline Moreau procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Boucher d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité
Résolution AG 21-22-01

4. Lecture et adoption du procès-verbal

Chacun procède, individuellement, à la lecture du procès-verbal de l'AGA 2020.

Il est proposé par Madame Ménard d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

Adopté à l'unanimité
Résolution AG 21-22-02

5. Dépôt du rapport annuel de l'école et du conseil d'établissement

Madame Moreau demande à l'assemblée de prendre quelques minutes pour prendre connaissance du rapport annuel du conseil d'établissement. Elle peint le portrait général de la dernière année scolaire en comparaison avec cette année, en lien avec les mesures sanitaires liées à la pandémie.

6. Questions de l'assemblée

- ✓ Monsieur Boucher questionne sur la distribution des masques aux élèves. Madame Moreau répond que 2 masques par enfant sont fournis chaque jour.
- ✓ Un père soulève qu'il y a un danger lors des déplacements à l'extérieur le matin et en fin de journée, avec les autobus et les automobiles. Madame Moreau souligne qu'elle rencontre le directeur de la municipalité concernant cela demain et qu'elle reverra la procédure par la suite. Les parents seront informés dans les meilleurs délais possibles.

- ✓ Madame Gaudreau demande si nous pourrions utiliser la bibliothèque cette année. Madame Moreau confirme que oui.
- ✓ Madame Beaufort demande si les bénévoles seront la bienvenue dans l'école. Madame Moreau mentionne que nous nous devons de respecter les mesures sanitaires en place et limité l'accès des visiteurs aux établissements, mais lorsque la présence de bénévoles sera absolument requise, ils seront invités.
- ✓ Monsieur Boucher demande si les grosses activités auront lieu cette année. Madame Moreau mentionne que nous devons nous soumettre aux règles de l'endroit où on se trouve (ex : rassemblements interdits, distanciation possible...). Nous pourrions soumettre nos projets à la Santé publique et elle autorisera ou non l'activité.
- ✓ Monsieur Boucher demande si les rénovations ont eu lieu cet été. Madame Moreau confirme que certaines ont eu lieu, mais il en reste encore plusieurs. Malheureusement, certains projets n'ont eu aucun soumissionnaires. Également, dû à la pénurie de matériaux, certains projets ont dû être repoussés à plus tard et sont à venir.

7. Rôle et fonction du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents

Madame Moreau explique qu'il y a seulement un conseil d'établissement pour les deux immeubles. Ce dernier est composé de 4 parents, 4 membres du personnel, 1 membre de la communauté et la direction. Il y a un minimum de 5 rencontres par année (6 sont prévues au calendrier, mais l'une d'elle est facultative). Elle explique le rôle de l'OPP, soit de voir à l'organisation d'activités et de collaborer avec le personnel de l'école. Elle mentionne également que chaque immeuble à son propre comité OPP. Elle termine en expliquant le rôle du représentant au comité de parents et que maintenant avec la loi 40 et la nouvelle gouvernance le représentant EHDA n'est plus choisi par le CÉ. Elle souligne que pour pouvoir siéger sur un comité du centre de

services scolaire (CSSPO), le parent doit faire partie du CÉ et du conseil d'administration du CSSPO.

8. Adoption de la procédure d'élection

Madame Moreau informe l'assemblée de la procédure d'élection. Elle explique qu'elle agira à titre de présidente d'élection.

Madame L'Heureux agira en tant que substitut, au besoin.

9. Élection de 2 nouveaux membres

Deux parents proposent leur candidature : Madame Mélanie Desjardins et Madame Meagan McCann

Aucun vote n'est nécessaire; Madame Mélanie Desjardins et Madame Meagan McCann sont élues par acclamation.

10. Élection d'un représentant au comité de parents du CSSPO

Madame Ménard sera représentante au comité de parents (substitut : Monsieur Boucher).

Élue par acclamation

11. Organisme de participation des parents (OPP)

Il est proposé par Monsieur Boucher qu'il y ait un comité de l'OPP par immeuble.

Adopté à l'unanimité

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant complété, la levée de l'assemblée est proposée par Madame L'Heureux à 7h43.

Adopté à l'unanimité
Résolution AG 21-22-03